

ECURIE BAYARD
A.S.B.L.
DINANT



« **BAYARD CONTACTS** »
Périodique trimestriel

1^{er} TRIMESTRE 2016

EDITEUR RESPONSABLE :
NYSSEN H., rue du Jauviat, 48
B-5530 YVOIR



2 & 3 AVRIL



2016

RALLYE DES ARDENNES

<http://www.ecuriebayard.be>

**Communication de l'organisateur aux officiels chargés de l'approbation
de ce règlement**

*Le présent règlement particulier est basé sur le règlement type actuel, tel qu'il figurait sur le site
Internet de la Fédération, le 20.01.2016, date à laquelle, je l'ai téléchargé.*

Nom et signature : Herman Nyssen.

**RALLYE DES ARDENNES
2 & 3 AVRIL 2016**

Club organisateur : ECURIE BAYARD asbl

N° d'Entreprise : 0409339703 / Visa ASAF N° 2016/014

Adresse des Vérifications Administratives :

SALLE LA BALNEAIRE

BOULEVARD DU SOUVERAIN, 6

B-5500 DINANT - Tél (0478) 22.93.57 - (0474) 40.44.94

REMARQUE : R.T.G. = Règlement Technique Général / R.S.G. = Règlement Sportif Général / R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

**EPREUVE OPEN E.N.P.E.A. (PARTICIPATION ETRANGERE AUTORISEE)
CHAMPIONNAT DU LUXEMBOURG DES PILOTES ET COPILOTES DE RALLYES
CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE - BRUXELLES
PROV'HISTORIC MASTERS CHALLENGE (ASAF)
CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR / BRABANT / LUXEMBOURG
CHALLENGE BRUNO THIRY
HISTO - DEMO**

Cette épreuve est organisée avec le concours de :

Communes de Dinant, Anhée, Ciney, Houyet, Yvoir et Rochefort.

+Polices de Dinant, Ciney, Houyet et Rochefort

Ecuries et Clubs automobiles

Clubs des Communes de Dinant, Anhée, Ciney, Houyet et Yvoir

<http://www.ecuriebayard.be>

E-mail : ecurie.bayard@hotmail.com

REGLEMENT PARTICULIER

PREAMBULE :

La Division "HISTO- DEMO" des rallyes de types B, B-Short et Rallyes Sprints (**Voir Art. 26.2 et 26.11.6, du RPR**) a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque.

Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, la **Division "HISTO – DEMO" n'est pas une compétition.**

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.

La Division "HISTO – DEMO" doit donc être considérée comme une démonstration permettant aux participants de découvrir des parcours fermés à la circulation publique, présentant les meilleures conditions de sécurité possibles et d'y évoluer, chacun à leur rythme.

Avertissement : Les manifestations de ce genre n'étant pas des "courses", le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

Respect de l'itinéraire

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers chaque ES, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation.

Cet itinéraire et les parcours de déviation pour se rendre du départ d'une ES à la suivante (si nécessaire) sont consignés dans le road-book qui leur sera fourni. Le non-respect de cette clause sera sanctionné par l'interdiction de poursuivre la participation à cet événement.

Coéquipier

Le coéquipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division "HISTO -DEMO" **ne peut être mineur** (il doit avoir atteint l'âge de **18 ans**).

Aucun passager, autre que le coéquipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Temps maximum

En vertu de l'**Art. 26.11.6.10 du RPR (Division Histo-Démo)**, les organisateurs appliqueront une limitation du temps de fonctionnement des infrastructures mises en place. Cette disposition est nécessaire pour éviter que les organisateurs n'attendent indéfiniment des concurrents en panne, non désireux de parcourir chaque boucle ou rentrés chez eux sans prévenir.

Elle est également nécessaire pour établir et respecter le timing de la manifestation, plus d'une boucle étant prévues au programme.

L'organisateur pourra fixer un délai indicatif raisonnable pour parcourir chaque secteur, section ou boucle.

Il est à noter que l'organisateur pourra considérer, que le délai de mise hors course (tel qu'il est calculé pour les rallyes de type B et tel qu'il est décrit à l'**Art. 18 du RPR**), applicable aux concurrents des autres divisions, représente ce "délai indicatif raisonnable".

Dans ce cas, les ES deviendront successivement inaccessibles à l'expiration du "délai de mise hors course", calculé sur base du timing du dernier concurrent de la Division HISTO-DEMO à avoir pris le départ de la section ou boucle.

Ces indications seront communiquées lors de leur passage au contrôle administratif.

Les concurrents qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de se présenter endéans la durée de fonctionnement d'une ES se rendront directement à la suivante ou au parc de regroupement suivant d'où ils pourront repartir, en temps voulu et, éventuellement, poursuivre la manifestation.

Admission des véhicules

- Seul, un véhicule immatriculé, fabriqué, mis en circulation ou homologué **avant le 31 décembre 1990 à minuit** est admissible. **Aucune exception ne sera autorisée.**
- Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits ;
- Le véhicule devra être en conformité avec les impositions légales en matière de circulation routière, tant au niveau des documents, des équipements de sécurité qu'au niveau du bruit ;
- Tous les véhicules immatriculés à l'étranger devront être conformes à la législation de leur pays d'immatriculation ainsi qu'au présent règlement. Ils devront être conformes aux normes de bruits en vigueur en Belgique.

Normes techniques

Seules, en principe, les voitures "conduites intérieures" sont autorisées à participer.

Les voitures du type "cabriolet" ne seront admises au départ que capote ou toit fermé, ou si elles sont munies d'un arceau "6 points" avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques dans l'habitacle.

Il est toutefois précisé que cette dernière disposition ne s'applique pas de manière contraignante aux véhicules non pourvus à l'origine de capote ou de toit fermé et dont la première mise en circulation a été effectuée au plus tard le 31/12/1961.

L'arceau de sécurité (voir Ch. VI, art. 4.2, du Règlement Technique Général) et le pare-brise en verre feuilleté ne sont pas obligatoires mais sont recommandés.

Joindre à la demande d'engagement, la feuille spécifique des "Vérifications", ainsi que le document photocopié des licences 2016 de l'équipage.

Équipement sécuritaire

En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.

Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division Histo-Démo, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements". A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels "Avertissements" (carton Jaune et carton rouge) seront adressés, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des "Reconnaitances", pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes "Show", pour sortie du bras **ou de la main** (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

Rappel : Si d'autres **équipements de sécurité** (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIEGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas IMPOSES mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, INTERDITS ! Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensables à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou d'appréhender la philosophie de ces disciplines.

I TIMING

LUNDI 29 FEVRIER 2016

Parution du Règlement Particulier (*voir Art. 3.3.8 du RSG*)

LUNDI 29 FEVRIER 2016

Date de début des engagements (*voir Art. 3.3.8 du RSG*)

LUNDI 14 MARS 2016

20 h 00 : **Fin de la période des engagements assurés pour les « engagés prioritaires »** " (*Art. 5 du RPR*).

LUNDI 28 MARS 2016

09 h 00 : **Clôture des inscriptions à droits simples.**

12 h 00 : Attribution des numéros

JEUDI 31 MARS 2016

10 h 00 : Affichage de la liste des engagés au Siège Social du Club : CAFE ARDENNAIS, avenue Franchet d'Esperey, 4, B-5500 DINANT.

SAMEDI 2 AVRIL 2016

08 h 45 : Ouverture de la Permanence :

09 h 15 : Ouverture du secrétariat et du contrôle administratif (licences, cartes d'identité, permis de conduire), des licences « 1J-B » et « 1J-A4 », distribution du road-book et des documents « assistance ».

09 h 30 : Début des reconnaissances.

12 h 00 : Clôture des inscriptions à droits majorés.

14 h 00 : Ouverture des vérifications techniques (ordre inverse des numéros).

Présentation des véhicules Histo-Démo (avant les autres Divisions).

15 h 00 : Fin des vérifications administratives

18 h 00 : Fin des vérifications techniques.

19 h 00 : Fin absolue des reconnaissances.

19 h 30 : Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés.

DIMANCHE 3 AVRIL 2016

06 h 40 : Ré-ouverture de la Permanence : **Salle « LA BALNEAIRE »**, Boulevard du Souverain, 6, B-5500 DINANT , tél (0476) 53.08.55.

06 h 45 : Ouverture des éventuelles vérifications techniques et/ou administratives complémentaires.

07 h 00 : Ouverture du parc fermé de départ.

07 h 15 : Fermeture des éventuelles vérifications techniques et/ou administratives complémentaires.

07 h 30 : Officialisation de la liste des voitures et équipages qualifiés au départ.

08 h 00 : Départ de la Section 1

10 h 50 : Départ de la 1^{ière} voiture PH (heure approximative)

12 h 15 : Départ de la Section 2

16 h 20 : Départ de la Section 3

18 h 20 : Arrivée de la 1^{ière} voiture PH (heure approximative)

- Affiche des résultats PH : 19h20

- Officialisation des résultats PH : 19h50

19 h 18 : Arrivée du 1^{ier} concurrent.

30' après l'arrivée de la dernière voiture : affichage des résultats officiels.

30' plus tard : officialisation des résultats.

30' plus tard : proclamation des résultats et remise des coupes.

II ORGANISATION

Article 1 ORGANISATION

L'ASBL ECURIE BAYARD, en collaboration avec l'Automobile Club Famenne-Bayard organise le « RALLYE DES ARDENNES », rallye de type « B », les 2 et 3 avril 2016, sous le haut patronage de :

Monsieur MATHEN, Gouverneur de la Province de Namur
Monsieur FOURNAUX, Député-Bourgmestre de Dinant
Monsieur CHEFFERT, Bourgmestre de Ciney
Monsieur PETIT, Bourgmestre de Houyet

Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

COMITE ORGANISATEUR

Directeur de Course	NYSSSEN Herman	Lic. 0003
Directeurs de Course Adjoints	HENROT Hugues	Lic. 0975
	JOTTARD Alain	Lic. 0937
	CEULEMANS Christophe	Lic. 0877
	SMOOS Cédric	Lic. 0856
	MARLAIRE Bernard	Lic. 0986
	DEBARSY André	Lic. 0924
	DIDION Eric	Lic. 0961
Secrétaire du Meeting	REMY Serge	Lic. 0803
Secrétaires Adjoints	DAVISTER Anne	
	GOIS Annie	
	TEISE Marie-Claire	
	BOSQUION Martine	
	HERBIET Sabrina	
	REMACLE Marie-Thérèse	
	HENROT Chantal	
DUVAL Emilie		
Directeur de Sécurité	DEMARTEAU René	Lic. 0801
Directeurs de Sécurité Adjoint	DIDION Marc	Lic. 0979
	GARNIER Eric	Lic. 0907
	SADZOT Didier	Lic. 0822
	VAN UYTVANCK Florent	Lic. 0949
	DAVE Ludovic	Lic. 0947
Service médical sous la direction	C.R.S.	
Responsable du parcours	NYSSSEN Herman	
Bureau des calculs	SGHERZI Giovanni et Yvette LACAILLE	
	DAVE Thomas	
Service Presse sous la Direction	REMY Serge	
Responsables matériel	DIDION Marc	
	GARNIER Eric	
	SADZOT Didier	
	LABOUREUR Kevin	
Relations commerciales	ENSEIGNES PLEXI – ELLEBOUDT Julien	
Parcs et Regroupements	GOIS Annie	
	TEISE Marie-Claire	
	SOREE Magali	
	Equipe C.C.B.D.	
Extra-Sportif	ANTOINE Abel et Raymonde	
	DIDION Marcel et LAMBOTTE Christine	
	DEFFOIN Jocelyne	
	VIROUX Viviane	
	DIDION Marylise	

OFFICIELS DELEGUES A L'EPREUVE PAR LE POUVOIR SPORTIF

Commissaires Sportifs ASAF	VANDERLIN Pierre, Président ROQUET Michel WALBRECQ Laurent	Lic. 0113 Lic. 0951 Lic. 0022
Observateur ASAF	LIEGEOIS Jules	Lic. 0937
Inspecteur Sécurité ASAF	PUISSANT Jean-Claude	Lic. 0957
Commissaires Techniques ASAF	GILBERT Georges, Président LIEMANS Katia DENEUFBOURG Patrick RIHOUX Daniel LEMMENS Jean-Christophe LEMMENS Alain LEJEUNE Guy, stagiaire PREVOT Martine, secrétaire CATOUL Marie-Luce, secrétaire	Lic. 0973 Lic. 0902 Lic. 0226 Lic. 0813 Lic. 0467 Lic. 0461 Lic. 0728 Lic. 0988 Lic. 0964

OFFICIELS D'EPREUVE MANDATES PAR L'ORGANISATEUR

Relations avec les Concurrents	BLASUTIG Léon SMETS Yves RASQUIN Guy, consultant	Lic. 0850 Lic. 0938 (Euro-Rallye-Trophée)
Responsables des E.S.	DEMARTEAU Junior CAREME Christian MODAVE Louis RENARD Guy COLLIGNON Eddy	Lic. 0866 Lic. 0872 Lic. 0653 Lic. 0412 Lic. 0541
Chefs de Sécurité des E.S.	MASSART Eric DEJASSE Didier GOBEAUX Frédéric DUBOURG Isabelle LOGNOUL Michel	Lic. 21422 Lic. 21798 Lic. 22206 Lic. 20429 Lic. 24497

SECOURS MEDICAUX

- Equipe médicale	CRS Médecins	
- Ambulances	Croix Rouge de Belgique	Nombre : 6

III MODALITES GENERALES

Article 2 ELIGIBILITE

Le Rallye des Ardennes est une épreuve de type B comptant pour :

EPREUVE OPEN E.N.P.E.A. (A PARTICIPATION ETRANGERE AUTORISEE)
CHAMPIONNAT DU LUXEMBOURG DES PILOTES ET COPILOTES DE RALLYES
EURO-RALLYE-TROPHEE
CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES
PROV'HISTORIC MASTERS CHALLENGE (ASAF) – CHALLENGE BRUNO THIRY
CHAMPIONNAT DES PROVINCES DE NAMUR, BRABANT ET LUXEMBOURG

Article 3 ADMISSION DES VEHICULES

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R.
- Elle accueillera également ceux de la Division Histo-Démo (**Voir Art. 26.11.6, du RPR**)

Article 4 DESCRIPTION DU PARCOURS

- 2 boucles identiques d'une longueur de 134,32 km et 1 boucle d'une longueur de 120,87 km.
Boucles 1 et 2 = 5 Etapes de Classement / Boucle 3 = 4 Etapes de Classement :
 - E.C. 1 13.500 m. 100 % asphalte
 - E.C. 2 7.050 m. 92 % asphalte / 8 % non revêtus (= 604 m.)
 - E.C. 3 9.210 m. 100 % asphalte
 - E.C. 4 14.160 m. 100 % asphalte
 - E.C. 5 7.000 m. 100 % asphalte

Total = 389,51 km. dont 145,76 km. d'Étapes de Classement, soit 37,43 % pour 14 E.C., comprenant 4,70 % (= 1.812 m.) de chemins non revêtus en dur.

Les concurrents des Divisions Prov'Historic et Histo-Démo ne participeront pas à la dernière boucle.

(Attention : Voir Art. 26.4 et 26.11.5.2, du RPR).

Les Divisions PH prendront le départ après les concurrents des autres Divisions.

La Division Histo-Démo prendra le départ après les concurrents de la Division PH.

(Voir Art. 12.2 et 26.2, du RPR)

Article 5 **ENGAGEMENT**

5.1. PROCEDURE.

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la fiche des « Vérifications », DEVRA parvenir uniquement **par voie postale**, au plus tôt le lundi 29 février 2016 et, au plus tard, le lundi 28 mars 2016 avant 09h00, à **ECURIE BAYARD**, rue de Enhet-Centre, 30, à 5590 Chevetogne - GSM (0478) 22.93.57

NB : aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul Compte bancaire IBAN BE45 0010 8398 3989 / BIC GEBABEBB, intitulé asbl Ecurie Bayard (Nyssen H.), rue du Jauviat, 48, 5530 Yvoir, avec la mention Rallye des Ardennes 2016, équipage /, et s'y trouver en dépôt avant le lundi 28 mars 2016 à 10h00.

Attention aux délais bancaires.

Pour les concurrents étrangers : conditions particulières.

Rappel : le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au samedi 2 avril 2016, à 12 h., moyennant un supplément de 20 %. (voir Règlement Sportif Général, Art. 9.1.b).

Photocopies des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont invités à joindre à leur demande d'engagement, un document reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et copilotes).

5.2. NOMBRE MAXIMAL D'ENGAGES.

A) Divisions obligatoires

Le nombre de participants est limité à 140 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R (voir Art. 9.2 du R.S.G. et Art. 5 du R.P.R.).

ATTENTION : si le nombre d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du R.S.G. sera intégralement et strictement appliquée. C'est ainsi que l'organisation acceptera comme réservistes 28 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 140 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du R.S.G.).

Remarque : les pilotes prioritaires aux termes de l'Art. 7.1. du R.P.R. sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le lundi 14 mars 2016, à 20 h.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

B) Divisions Histo-Démo

Le nombre de participants est limité à 20 en ce qui concerne la Division « Histo-Démo » (voir Art. 9.2 du R.S.G. et Art. 5 du R.P.R.).

ATTENTION : si le nombre d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du R.S.G. sera intégralement et strictement appliquée. C'est ainsi que l'organisation acceptera comme réservistes 4 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 150 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (**Important : voir Art. 5.1 et 5.2 du R.P.R.**).

C) Remarque importante

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 160.

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**

5.3. FRAIS D'INSCRIPTION. (Voir Art. 3.11 du R.S.G. des Prescriptions ASAF).

- Le droit d'engagement pour les **Divisions 1, 2 et 3** s'élève à **310 €**.
- Le droit d'engagement pour la **Division 4** s'élève à **360 €**.
- Le droit d'engagement pour les **Divisions Prov'Historic (PH Classic et S/R)** s'élève à **270 €**.
- Le droit d'engagement pour la **Division Histo-Démo** s'élève à **200 €**.

Pour les membres de l'asbl Ecurie Bayard en ordre de cotisation 2016 :

- * Dans le cas de 1 membre de l'équipage, le droit d'engagement en Divisions 1, 2 et 3 est fixé à 297,50 €. Quant au montant du droit d'engagement en Division 4, il est fixé à 347,50 €
- * Dans le cas de 2 membres de l'équipage, le droit d'engagement en Divisions 1, 2 et 3 est fixé à 285 €. Quant au montant du droit d'engagement en Division 4, il est fixé à 335 €.
- * Pour la Division Prov'Historic (PH et S/R), la ristourne sera de 12,50 € par licencié Bayard.

Si le concurrent refuse la publicité de l'Organisateur, ces droits seront majorés de 25%, sauf pour les Divisions « Prov'Historic » et Histo-Démo (voir Art. 5, du Règlement Technique Général).

REMBOURSEMENTS :

1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- ▶ a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- ▶ b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

2. Remboursement en cas d'annulation

- ▶ En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- ▶ Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- ▶ Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- ▶ Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.2.4. du R.S.G. – IMPORTANT).

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier**)**, **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax ou mail, autorisés).

A cette seule condition, il se verrait :

- ▶ a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- ▶ b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples, **mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.**

**** En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.**

c) **ATTRIBUTION DES NUMEROS.** (Voir Règlement Particulier Rallye, Art. 5.)

L'attribution des numéros de départ aura lieu à Yvoir, rue du Jauviat, 48, tél. (082) 61.21.55, le lundi 28 mars 2016, à 10h00. Permanence jusqu'à 20 h.

A partir du jeudi 31 mars, à 10h00, l'affichage aura lieu au Café Ardennais, avenue Franchet d'Esperey, 4, à Dinant.

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299** ; en Division Histo-Démo, à partir de **300**.

Article 6 RECONNAISSANCE – RAVITAILLEMENT – ASSISTANCE

A) **RECONNAISSANCE** (voir Art. 9. du Règlement Particulier Rallye).

La reconnaissance du parcours devra se faire **UNIQUEMENT le samedi 2 avril 2016, et ce entre 09h30 et 19h00.**

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'Organisateur.

Cette reconnaissance sera organisée pour les concurrents de la Division Histo-Démo endéans le même timing et selon la réglementation en vigueur pour les autres Divisions.

A méditer. A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de « reconnaissances », il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes.

Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leur jugement, **entérinés par les Commissaires Sportifs présents à l'épreuve**, sera sans appel.

N.B. : les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identité et attributions des juges de faits :

Henrot Hugues, Nyssen Herman, Marlaire Bernard, Ceulemans Christophe, Garnier Eric, Demarteau René, Didion Eric et Didion Marc.

B) **RAVITAILLEMENT** (voir Art. 2.1.4. du Règlement Particulier Rallye).

Le ravitaillement officiel du rallye sera renseigné dans le road-book et accessible durant l'ensemble de l'épreuve :

- Emplacements : **STATION TOTAL**, rue St Jacques, 331, à Dinant.
STATION TEXACO, route de Neufchâteau, 3, à Celles.
- Fréquence : une fois par boucle.

c) **ASSISTANCE** (voir Art. 14 du Règlement Particulier Rallye).

Lors de l'épreuve, **les assistances se feront obligatoirement** aux seuls endroits renseignés dans le road-book :

- Place Cardinal Mercier, à Dinant (pneus)
- Parc d'Activités Economiques de Dinant-Sorinnes, à Sorinnes

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de ceux-ci, seules, des réparations **ou mises à niveau** effectuées par les membres de l'équipage utilisant du matériel ou des produits **embarqués** et avec les moyens du bord seront autorisées (**sauf ravitaillements en air, eau, huile, carburant, auprès des stations-service autorisées par le règlement particulier de l'épreuve**).

ATTENTION : Tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est INTERDIT.

ATTENTION : MISE HORS COURSE A LA 1^{ère} INFRACTION CONSTATEE

IV CENTRE DE L'EPREUVE (voir plan d'accès)

Article 7 PARC FERME (voir Art. 15.1., du R.P.R.)

Situation du Parc Fermé de départ : **PLACE D'ARMES, B-5500 DINANT.**

Article 8 VERIFICATIONS TECHNIQUES (voir Art. 3, du R.P.R.)

Les vérifications techniques préliminaires auxquelles seront soumises les voitures de TOUTES les Divisions, auront lieu le **samedi 2 avril 2016, de 14 h. à 18 h.**, suivant l'heure indiquée sur la feuille des vérifications techniques.

Situation : **BOULEVARD DE L'EMPEREUR, 6, B-5500 DINANT**
Devant la salle « LA BALNEAIRE » (le long de la Meuse).

NB : Les éventuelles vérifications techniques complémentaires auront lieu le **DIMANCHE 3 AVRIL 2016** entre 06h45 et 07h15 et se situeront devant la salle « LA BALNEAIRE », à Dinant.

Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des vérifications techniques du samedi, il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires du dimanche matin (voir Art. 3.11. du RPR).

Les éventuelles vérifications techniques finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) auront lieu Place d'Armes, à Dinant.

Les vérifications techniques obligatoires en cas d'accident ou d'abandon.

Si, lors de la compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), **il devra** être présenté aux Commissaires Techniques dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des V.T. après abandon ou sortie de route : Place d'Armes, à Dinant.

Article 9 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

A) Contrôle administratif obligatoire.

Il aura lieu le **samedi 2 avril 2016, à partir de 09h15 jusqu'à 15h00.**

Situation : **SALLE « LA BALNEAIRE »** (le long de la Meuse), Boulevard du Souverain, 6, B-5500 DINANT.

Documents à présenter :

- carte d'identité
- permis de conduire
- licences « sportives » ASAF ou VAS
- licences RACB Sport (épreuve OPEN)
- **Licences ASN étrangères – attestations (voir 2^{ème} encadré ci-après)**

NB : Les éventuelles vérifications administratives complémentaires auront lieu le **DIMANCHE 3 AVRIL 2016** entre 06h45 et 07h15 et se situeront au même endroit.

ATTENTION : En dehors des licences « 1J-L », « 1J-B » et « 1J-A4 » (équivalentes aux licences « L », « B » et « A4 »), il n'existe pas de licences d'un jour pour les rallyes de type « B » et « B-Short ». En ce qui concerne les concurrents devant détenir une licence supérieure, **seuls** ceux détenteurs de licences annuelles préalablement acquises (Voir art. 2.2.10 du RSG) seront donc admis au départ.

(Rappel) : pas de T.P. nécessaire si épreuve OPEN).

L'épreuve étant inscrite au calendrier OPEN (E.N.P.E.A.) de la FIA, elle est ouverte aux licenciés nationaux belges sous le couvert de leur seule licence RACB Sport). **Les licenciés étrangers**, porteurs d'une licence « Nationale » ou « Internationale », seront également admis au départ sous le couvert de leur seule licence étrangère, **à la condition qu'une attestation délivrée par leur A.S.N. de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (voir Art. 2.1.2. du R.S.G.)**

Le coéquipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division "HISTO –DEMO" **ne peut être mineur** ; il doit avoir atteint l'âge de **18 ans**.

D'autre part, aucun passager, autre que le coéquipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

B Récupération des licences.

- En cours d'épreuve : « **SALLE « LA BALNEAIRE** (le long de la Meuse), Boulevard du Souverain, 6, à Dinant : local du secrétariat.
- En fin d'épreuve : **Parc fermé final.**

La récupération des licences est possible dès l'arrivée du concurrent, après présentation de sa voiture au préposé de la Commission Technique, et jusqu'au moment se situant une heure après l'ouverture du Parc Fermé d'arrivée.

Une somme de **25 €** (par licence non récupérée) pour frais administratifs sera réclamée par l'ASAF aux concurrents ayant omis de récupérer leur licence (**voir Art. 2.2.12. du R.P.R.**).

V **DOTATIONS**

Article 10 **PROCLAMATION DES RESULTATS**

10.1. La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le **dimanche 3 avril 2016** dans la salle « **LA BALNEAIRE** » (le long de la Meuse), Boulevard du Souverain, 6, à Dinant.

10.2. Les trophées seront distribués **successivement** comme suit :

- Aux 3 premiers du classement de l'Euro-Rallye-Trophée (pilote et copilote)
- Aux 3 premiers du classement du Championnat du Luxembourg (pilote et copilote)
- Au premier équipage étranger de la Division 4 (pilote et copilote)
- A la 1^{ère} Dame du classement général de la Division PH S/R
- Aux 3 premiers de la Division PH S/R (pilote et copilote)
- A la 1^{ère} Dame du classement général de la Division PH Classic
- Aux premiers de chaque Classe de la Division PH Classic (cl. 16-17-18) (pilote et copilote)
- Aux 3 premiers de la Division PH Classic (cl.16-17-18 confondues) (pilote et copilote)
- A la 1^{ère} Dame du classement général de la Division 4
- Aux 3 premiers du classement de chaque Classe de la Division 4 (pilote et copilote)
- Aux 3 premiers du classement général de la Division 4 (pilote et copilote)
- A la 1^{ère} Dame du classement général des Divisions 1, 2 et 3 confondues
- A la 1^{ère} Ecurie du classement des Divisions 1, 2 et 3 confondues (voir Art. 11 du R.S.G.)
- Aux 3 premiers de chaque Classe des Divisions 1, 2 et 3 confondues (pilote et copilote)
- Aux 5 premiers du classement général des Divisions 1, 2 et 3 confondues (pilote et copilote)

VI **POINTS DE CONTACT**

Article 11 **PERMANENCES**

■ Jusqu'au 01.04.2016, à 20 h. :

Herman NYSSSEN, rue du Jauviat, 48, 5530 YVOIR.

Tél. + Fax (082) 61.21.55 – GSM (0478) 22.93.57

Bernard MARLAIRE, rue des Acacias, 4, 5590 B-FAYS-ACHENE

Tél. (083) 21.79.06 – GSM (0474) 40.44.94

■ A partir du 28.03.2016, à 08h30.

SALLE LA BALNEAIRE (le long de la Meuse),
Boulevard du Souverain, 6, B-5500 DINANT.
Tél. (0478) 22.93.57 et (0476) 53.08.55

■ Internet.

<http://www.ecuriebayard.be>

E-mail : ecurie.bayard@hotmail.com

h.nyssen@skynet.be (Directeur de Course et Secrétaire)

e.didion@hotmail.com (Président)

bernard.marlaire@skynet.be

Article 12 TABLEAU D’AFFICHAGE

SALLE LA BALNEAIRE (le long de la Meuse),
Boulevard du Souverain, 6, B-5500 DINANT.

VII DIVERS

- A) Panonceaux "assistance" (Voir Art. 17. du Règlement Particulier Rallye).
- B) Des programmes avec cartes du parcours et des épreuves spéciales et la liste des engagés seront en vente à la Permanence.
- C) Une petite restauration est prévue à la Permanence pendant toute la durée de l'épreuve.
- D) Pour les logements, prendre contact avec la Maison du Tourisme, avenue Cadoux, 8, à Dinant, tél. (082) 22.28.70 - Internet : <http://www.dinant.be>

VIII APPROBATIONS

Article 13

En ce qui concerne les Articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions ASAF seront d'application.

Article 14

Tous les cas non prévus au présent règlement, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

Le présent règlement a été approuvé par Me Katia LIEMANS (Lic. n° 902), responsable de la Commission « Rallyes CSAP NAMUR », en date du 28.02.2016.

Le présent règlement a été approuvé par Mr Jean-Claude PUISSANT (Lic. n° 957), responsable de la Commission « Rallyes ASAF », en date du 02.03.2016.

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par Mr Jean-Claude PUISSANT (Lic. N° 957) en date du 01.03.2016.

RALLYE DES ARDENNES 2 & 3 AVRIL 2016

**EPREUVE OPEN E.N.P.E.A. (A PARTICIPATION ETRANGERE AUTORISEE)
CHAMPIONNAT DU LUXEMBOURG DES PILOTES ET COPILOTES DE RALLYES
EURO-RALLYE-TROPHEE- CHALLENGE BRUNO THIRY
PROV'HISTORIC MASTERS CHALLENGE (ASAF) – TOYO TIRES
CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES
CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR / BRABANT / LUXEMBOURG**

Bulletin d'inscription à renvoyer (PAR VOIE POSTALE UNIQUEMENT) entre le 29 février 2016 et le 28 mars 2016, à 09h00 à l'adresse suivante : **Ecurie Bayard, rue Enhet-Centre, 30, à 5590 CHEVETOGNE.**

N°

(MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION)

Engagement reçu	Paielement reçu	Ordre d'inscription	Division	CHALLENGE B. Thiry <input type="checkbox"/>
Seuls, les pilotes pré-inscrits auprès de l'ASAF peuvent y prendre part (Chpt FWB, seulement)				
Le / / 2016	Le / / 2016		Classe	

PILOTE / CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné, (pilote)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme

..... / « »

Né(e) le : Adresse : N°:

Code postal : Localité :

Accepte **n'accepte pas** d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°.Tél/GSM : E-mail :

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				

COPILOTE / PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme

..... / « »

Né(e) le : Adresse : N°:

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°.Tél/ GSM : E-mail :

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque : Type : Plaque n° :

Année de construction : Châssis : Cylindrée : cc

Division	Division 1	Classe 1	Min. A4	Classe 2	Min. A4	Classe 3		Min. A3	
			(0 à 1400 cc)		(+ de 1400 à 1600 cc)		(+ de 1600 cc)			
Classe	Division 2	Classe 4	Min. A4	Classe 5	Min. A4	Classe 6	Min. A3	Classe 7	Min. A3
			(0 à 1400 cc)		(+ de 1400 à 1600 cc)		(+ de 1600 à 2000 cc)		(+ de 2000 cc)	
Divisions	PH Classic – PH S/R	Division 3	Classe 8	Min. A4	Classe 9	Min. A3	Classe 10	Min. A3	Classe 11	Min. A3
			(0 à 1400 cc)		(+ de 1400 à 1600 cc)		(+ de 1600 à 2000 cc)		(+ de 2000 cc)	
Division	Histo-Démo	Division 4	Classe 12	Min. A3	Classe 13	Min. A3	Classe 14	Min. A3	Classe 15	(= Div. 1 ou 2) (+ de 2500/3000 cc) (pneus de tourisme)Min. A3
			(0 à 1600 cc)		(+ de 1600 à 2000 cc)		(+ de 2000 cc)			
			Classe 16	Min. A4	Classe 17	Min. A4	Classe 18	Min. A4	Division S/R	Min. A3
			(0 à 1600 cc)		(+ de 1600 à 2000 cc)		(+ de 2000 cc)		(Toutes cylindrées)	

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance". ●.....

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à Le / / [.....]

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote

Signature du copilote

Joindre votre palmarès SVP et indiquer, au verso, la priorité dont vous pouvez bénéficier (engagement & numéro)

RALLYE DES ARDENNES

2 & 3 AVRIL 2016

N°:.....

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :					Prénom :					Signature :		
Si pseudonyme : « »												
Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/>	HT <input type="checkbox"/>	LG <input type="checkbox"/>	LX <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/>	LI <input type="checkbox"/>	OV <input type="checkbox"/>	VB <input type="checkbox"/>	WV <input type="checkbox"/>

COPILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :					Prénom :					Signature :		
Si pseudonyme : « »												
Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/>	HT <input type="checkbox"/>	LG <input type="checkbox"/>	LX <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/>	LI <input type="checkbox"/>	OV <input type="checkbox"/>	VB <input type="checkbox"/>	WV <input type="checkbox"/>

Le Pilote ci-dessus désigné certifie être inscrit au challenge B. THIRY (Chpt FWB, seulement)

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cylindrée	Division	Classe
.....CC

Compagnie d'assurance : **Police n° :**

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV	Fixations des roues
Pare-brise feuilleté	Fonctionnement des freins
Eclairage	Anneaux de remorquage
Documents de bord	Autocollants ASAF
Réservoir d'essence	Passeport ASAF PH N°
Canalisation d'essence	Vêtements (Combinaison)
Tôle pare-feu avant/arrière	Divers :
Arceau de sécurité	
Ceintures de sécurité / Harnais	Conformité de classe
Batterie	Conformité de division
Extincteur	Challenge B. Thiry (à vérifier) <input type="checkbox"/>
Appui-tête	(Modifier évtl la liste des engagés)
Casque/ HANS	EN ORDRE <input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	NON CONFORME <input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres	Commissaire Technique
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence N° :
Ornement extérieur	Nom/Cachet :
Echappement	
Protections des tuyauteries	
Poids	SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :
Elargisseurs de voies	
Pneumatiques	

RALLYE DES ARDENNES

2 & 3 AVRIL 2016

N°:

VERIFICATIONS (Division Histo-Démo)

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

PILOTE / CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Prénom :	Signature :
Si pseudonyme : « »		

	ASAF	VAS	N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		

COPILOTE / PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Prénom :	Signature :
Si pseudonyme : « »		

	ASAF	VAS	N° Licence	Type
Province :	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		

Toutes cylindrées confondues - Licence minimale : **R (VAS), L ou 1J-L**

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	1 ^{ère} Année de fabrication	
.....	

Compagnie d'assurance : **Police n° :**

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

Documents de bord		
Eclairage		
Ceintures de sécurité / Harnais		
Extincteur		
Casque		
Pneumatiques		
		Divers :
		EN ORDRE <input type="checkbox"/>
		NON CONFORME <input type="checkbox"/>
		Commissaire Technique
		Licence N° :
		Nom/Cachet :
		SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :